

Conséquences de la crise sanitaire du Coronavirus-COVID 19 sur les équipementiers automobiles implantés en France

Le 10 mars 2020

Madame, Monsieur,

Hier matin, la FIEV a participé à une nouvelle réunion à Bercy avec M. Bruno Le Maire et Mme Agnès Pannier-Runacher pour faire le point sur l'impact économique et social de la crise liée au COVID19. Nous avons déjà participé aux deux précédentes réunions avec les ministres sur le sujet et nous sommes en contact régulier avec leurs Cabinets.

Grâce aux échanges que nous avons avec un grand nombre d'entre vous et aux résultats de l'enquête que nous avons menée auprès de tous nos adhérents, nous avons alerté les ministres sur plusieurs points :

- La crise sanitaire actuelle perturbe fortement la chaîne d'approvisionnement des équipementiers en France. Si les équipementiers impactés travaillent activement à la mise en place de solutions afin de minimiser les conséquences de cet événement imprévisible, et permettre un retour à la normale dès que possible, les perspectives de retards d'approvisionnement sont inévitables et engendrent des tensions avec les constructeurs, en France et à l'étranger ;
- Cet événement présente un risque de fragilisation des équipementiers implantés en France, dans un contexte déjà dégradé. Il est impératif, dans ce contexte, de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les industriels ;
- La situation actuelle est l'occasion de mettre en place une filière automobile plus intégrée et plus solidaire. Si la crise sanitaire devait se traduire par des pénalités de retard et des surcoûts imposés aux équipementiers, notre industrie, déjà en danger, serait exposée à un surplus de difficultés risquant de provoquer des dommages sociaux et économiques significatifs.

Selon nous, la solidarité de la filière doit se traduire en particulier sur deux sujets. D'une part, la reconnaissance par les constructeurs que la situation actuelle relève dans de nombreux cas de la force majeure. D'autre part, ces derniers devraient accepter de supporter une partie des surcoûts liés aux conséquences de la crise sanitaire.

Pour ce qui est de la force majeure, nous avons notamment eu des échanges avec la Directrice juridique du ministère, à qui nous avons adressé l'analyse FIEV, et nous avons eu confirmation que les annonces de B. Le Maire selon lesquelles l'Etat considère le Coronavirus comme un cas de force majeure ne concernent que les marchés publics d'Etat, pour lesquels les pénalités de retards ne seront donc pas appliquées. Pour ce qui est des contrats privés, une analyse au cas par cas est nécessaire, étant entendu que les ministres ont invité les grandes entreprises donneuses d'ordre de la filière d'éviter "d'appliquer des pénalités de retard trop importantes à leurs sous-traitants victimes de difficultés d'approvisionnement". Lors de la séance de questions d'actualité de mercredi dernier au Sénat (4 mars 2020), une question a été posée par M. Jacques Le Nay (Union Centriste, Morbihan) sur la possibilité de « recourir à un élargissement du cas de force majeure à toutes les relations contractuelles afin d'éviter une future récession financière touchant l'ensemble de nos secteurs d'activité ». Mme Agnès Pannier-Runacher a rappelé les positions du ministère :

- L'État a reconnu le cas de force majeure dans le cadre des contrats qu'il a avec les acteurs privés. Il n'est toutefois pas possible pour l'État de prendre la décision à la place des collectivités locales. Les associations d'élus locaux ont été sensibilisées en ce sens.
- Sur les relations contractuelles entre acteurs privés, il n'appartient pas à l'Etat de s'immiscer dans leurs relations contractuelles. Il a toutefois été demandé à chaque filière de faire preuve de vigilance et de bienveillance notamment dans les relations contractuelles entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants, et de signaler au gouvernement toute difficulté. La médiation des entreprises est également activée.

Pour ce qui est spécifiquement des surcoûts de transport des pièces provenant de Chine, nous avons signalé aux ministres que ceux-ci sont consécutifs à la nécessité pour les fournisseurs de procéder à des livraisons par avion et non par bateau (comme cela est contractuellement prévu) afin de ne pas interrompre la supply chain. Or, à ce jour, de nombreux constructeurs, dont les deux français, refusent de supporter les surcoûts liés à ces nouvelles conditions de transport. S'ils refusaient de faire évoluer leur position, les équipementiers n'auraient pas d'autre choix que d'appliquer la même position vis-à-vis de leurs propres fournisseurs. Cela conduirait à affaiblir les fournisseurs, en particulier les plus petits, alors même que certains ont déjà une santé financière critique. En conséquence, nous avons demandé aux ministres qu'ils insistent sur la nécessité d'une solidarité de filière.

Une réunion du comité stratégique de filière automobile sera organisée mardi 17 mars, sous l'égide de la secrétaire d'Etat à l'économie. L'objectif sera de faire un point approfondi sur la situation et voir comment faire jouer la solidarité nationale et au sein de la filière pour préserver au mieux les entreprises et être en capacité de profiter pleinement de la reprise, lorsque celle-ci viendra.

Le ministère de l'Économie nous a demandé de vous relayer les informations qui figurent sur sa page web consacrée au sujet et notamment aux mesures de soutien aux entreprises :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Le ministère du Travail a de son côté publié un document "Questions/Réponses" pour les entreprises et les salariés, mis à jour hier :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/coronavirus_entreprises_et_salaries_qr_v2.pdf

A l'instar des relations régulières que nous avons avec le ministère de l'Économie et des Finances, nous faisons un point régulier avec Nicolas Paris, Directeur d'Achats Région Chine et pilote de la task force Renault sur le coronavirus et nous avons des échanges avec PSA, de manière toutefois moins régulière.

Pour mieux vous représenter et défendre vos intérêts auprès des pouvoirs publics et des constructeurs, nous avons besoin d'éléments factuels précis et de données chiffrées.

C'est pourquoi, nous avons créé une adresse email dédiée au sujet du Coronavirus COVID-19 : coronavirus@fie.v.fr qui vous permet de nous tenir informés de toutes les difficultés que vous rencontrez du fait de l'amplification de la crise sanitaire actuelle

(ex. fermeture de lignes de production, retards de livraison de la part de vos fournisseurs, difficulté à livrer vos clients, difficultés d'ordre financières ou liées à la gestion de votre personnel).

N'hésitez pas à nous envoyer autant d'emails que nécessaire afin de nous tenir informés de vos difficultés au jour le jour. Ceci nous permettra d'être un relais encore plus efficace.

Les informations que vous nous communiquez sont naturellement anonymisées.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Bien cordialement,

Charles ARONICA

Directeur Général